

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le trente-août à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline REVOL, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/08/2023

*Présents (dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal) : Céline REVOL (Maire), Chantal PEGOUD, Bernard TRILLAT, Marc RIBET (Adjoint), Yves DURET, Georges GRANGE, Régine COMBE, Noël CASTE, Bernard PIERRE, Louis LE GUILLOU, Nathalie MORETTI, Béatrice JACQUET, Edith ROUX, Martine RIZZON, Nathalie FAVRE, Pierre GOLDIN (arrivé à 19h39), Aurélie BLAUD, Fabrice DANNA. (conseillers municipaux)*

*Absents excusés :*

*Absent :*

*Secrétaire de séance : Céline REVOL*

### **2023-112 : Département : Demande de subvention au titre des dégâts d'orage des 28 mai et 4 juin 2023 (délibération)**

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'elle avait pris une délibération lors du Conseil Municipal du 28 juin pour permettre la remise en état du chemin de Touvanche sur 150 ml suite au soulèvement de la chaussée provoqué par l'orage du 28 mai. Le Conseil Municipal avait validé un coût de travaux de 14 225,64 € HT soit 17 070,77€ TTC (TVA 20 %).

Par ailleurs, elle avait fait valider dans cette même délibération, la remise en état de « la montée de la source » sur 100 ml fortement dégradée par l'orage du 4 juin pour un coût de 4 472,01€ HT soit 5 366,41€ (TVA 20 %). Elle rappelle que les travaux en question seront réalisés dans le cadre du marché voirie signé avec les Vals du Dauphiné pour un montant global de 18 697,65 € HT soit 22 437,18€ TTC (TVA 20 %).

Pour permettre d'alléger le coût de remise en état de ces voies d'accès, elle propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du département. Préalablement à la constitution de ce dossier de demande de subvention, elle a dû remplir des « fiches événements » sur le site de « l'office nationale des forêts » afin de déclarer « les phénomènes météorologiques » responsables de dégâts notamment sur la voirie. Elle précise que des personnes intervenant au titre de la restauration des terrains de montagne » (RTM) se sont déplacées le jeudi 12 juin pour constater les dégâts causés par ces 2 orages.

Elle indique que cette demande de subvention auprès du département permettrait d'obtenir une subvention à hauteur de **50 %** du coût total des travaux HT et propose le plan de financement suivant :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande de subvention	
Département	9 349€		
Région			
Etat			
Union Européenne			
Autres financements publics			
Sous-total (total des subventions publiques)	9 349€		
Autofinancement	9 348,65€		
TOTAL	18 697,65€		

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le dépôt d'un dossier de demande de subvention pour permettre d'obtenir une subvention équivalente à **50 %** du coût total des travaux qui s'élèvent à **18 697,65€ HT**.

✓ **CHARGE** Madame Le Maire des modalités liées à cette décision

Ainsi délibéré, en séance à ROMAGNIEU, le 30 août 2023

Le Maire, **Céline REVOL**

